



Rapport préliminaire au budget 2026

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

novembre 2025

Table des matières

0	Synthèse	3
1	Commentaires	7
1.1	Généralités	7
1.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	8
1.2.1	Commentaire sur le compte de résultats, selon les fonctions	9
2	Proposition du Conseil municipal	14

0 Synthèse

Se fondant sur le règlement d'organisation de la commune, qui est entré en vigueur au 16 octobre 2001, le budget du compte de résultat ainsi que la quotité des impôts communaux et le taux de la taxe immobilière relèvent de la compétence de l'assemblée communale.

Le budget proposé a été élaboré avec une quotité inchangée à 1,60 et une taxe immobilière maintenue à 1,1 ‰. Les autres taxes contenues dans le budget demeurent identiques à celles appliquées 2025.

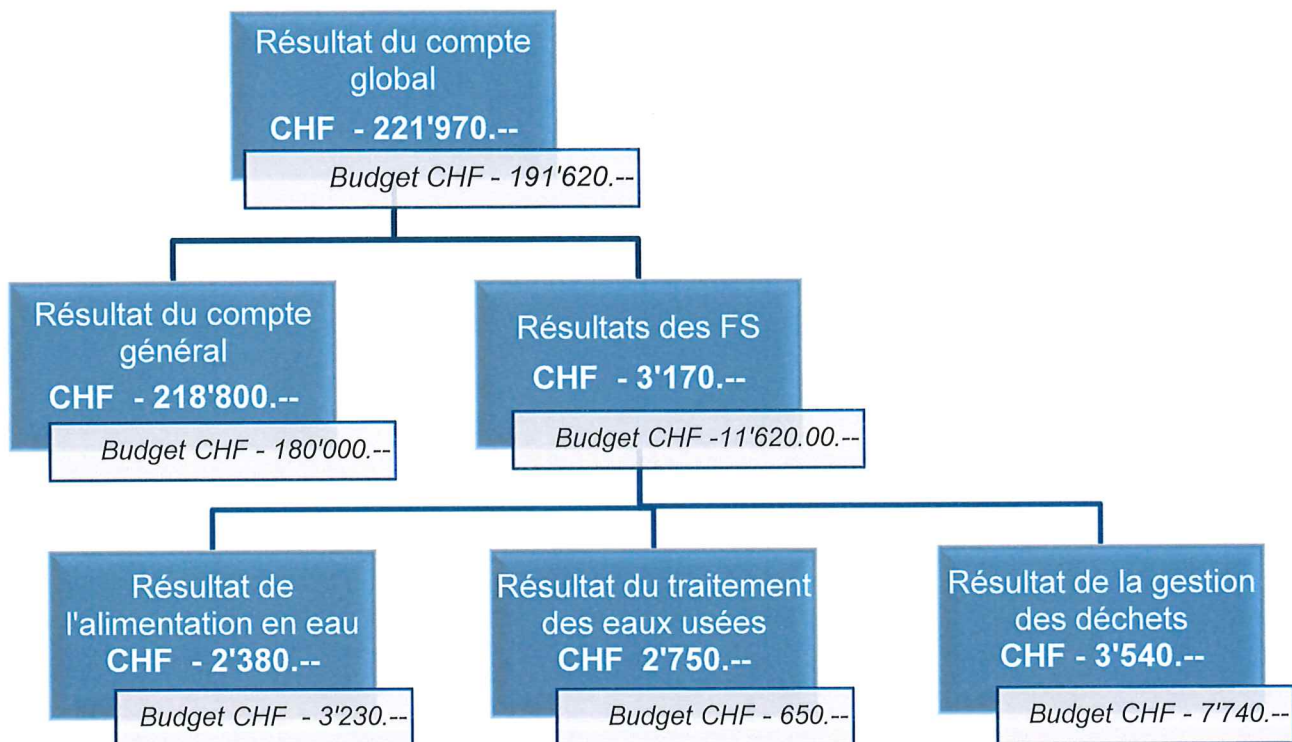
Le nombre de personnes travaillant pour la commune est stable. Ce sont actuellement deux personnes qui sont engagées selon le droit cantonal sur le personnel et la concierge selon le code des obligations. Les autres personnes, qui effectuent de petites tâches de type « corvées », sont rémunérées à l'heure. En 2017, le taux horaire a été fixé à CHF 40.— et la participation aux séances du conseil a été fixée à CHF 100.— par séance. Les salaires et charges sociales ont été adaptés selon les contrats d'engagement, en tenant compte d'une progression de 2 %.

Sur la base des prévisions cantonales, le revenu provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques est en hausse d'environ 3 %, principalement en raison de l'accroissement de la population communale. À plus court terme, il convient toutefois de souligner que l'année pourrait être marquée par une baisse des rentrées fiscales, notamment en raison du chômage technique dans l'industrie, des effets des conflits internationaux et de la hausse des taxes douanières imposées par les Etats-Unis, entraînant une réduction de l'activité économique en Suisse. Par prudence, nous avons donc préféré budgéter ces revenus au même niveau que pour le budget 2025. Néanmoins, l'ensemble des impôts communaux généraux devrait tout de même enregistrer une petite augmentation d'environ CHF 24'000.—. Cette augmentation provient que les partages intercommunaux sont moins importants.

Des ajustements à la hausse sont prévus concernant, d'une part, la contribution d'écolage versée à la Ville de Bienne en fonction du nombre d'élèves scolarisés, et d'autre part, la participation communale à la compensation de l'aide sociale.

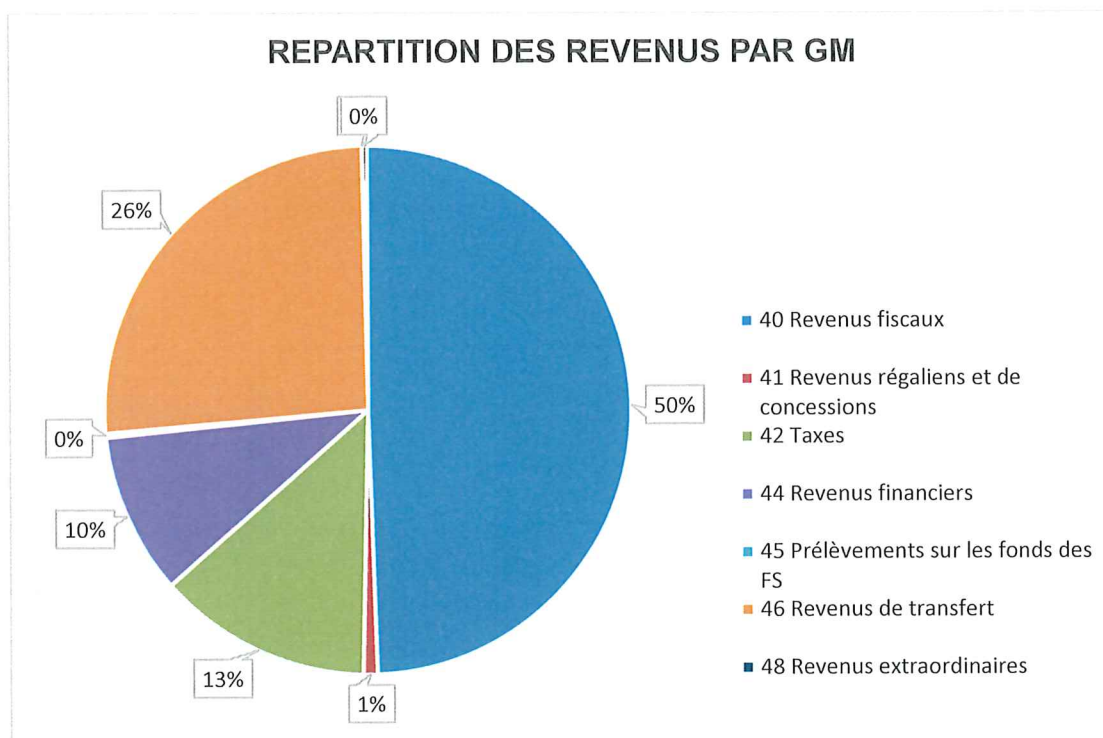
Une enveloppe de CHF 50'000.— est inscrite au budget pour financer une étude sur la possibilité d'une fusion avec la commune de Sauge, ainsi qu'un montant de CHF 7'000.— qui est prévu pour l'étude d'aménagement de la place du village.

Le présent budget est présenté sous la forme du **Modèle Comptable Harmonisés 2 « MCH2 »**. Celui-ci exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée communale.



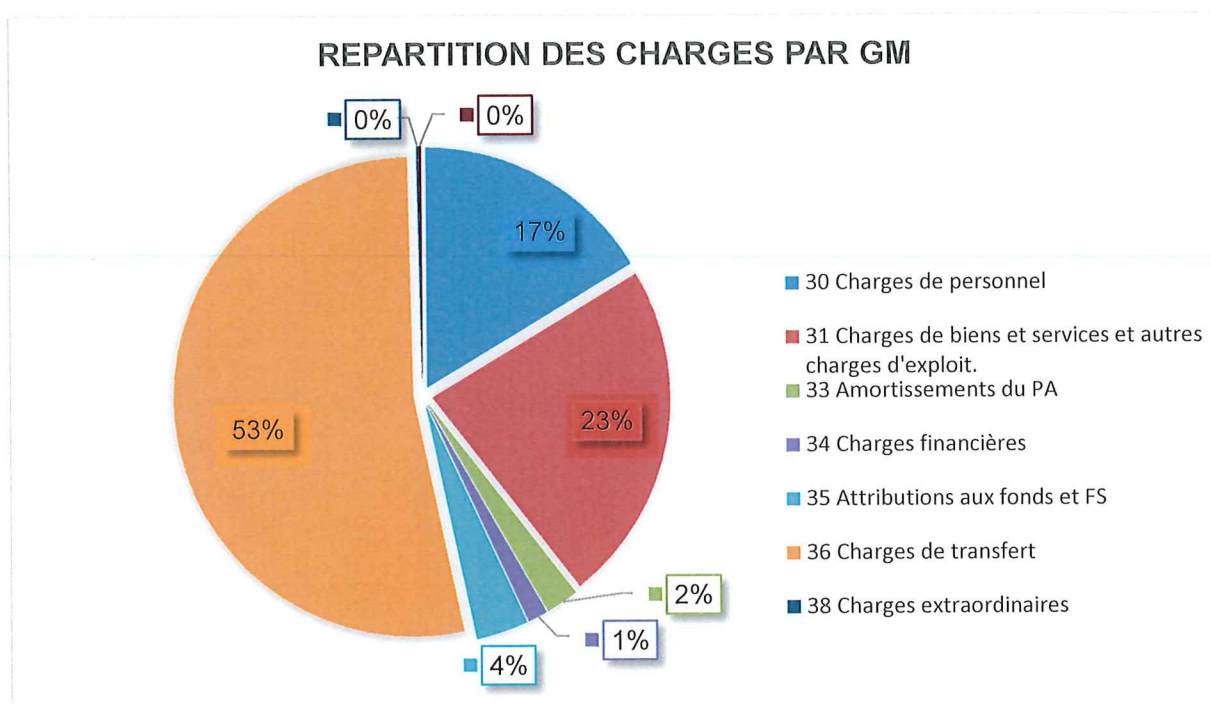
Le compte global consolidé de Romont prévoit pour 2026 un déficit de CHF 221'970.—. Le compte général (financé par les impôts) affiche un déficit de 218'800.—, avec des revenus totaux de CHF 1'200'670.— et des charges totales de CHF 1'419'470.—. Les trois financements spéciaux que sont l'alimentation en eau, les eaux usées et l'enlèvement des déchets présentent un déficit total de CHF 3'170.—. Les graphiques ci-dessous montrent la répartition en pourcent des revenus et des charges du compte global, par groupe de matières.

Répartition du total des revenus 2026



Les revenus fiscaux représentent la moitié de tous les revenus et constituent ainsi la principale source financière de la commune de Romont. Les revenus de transfert constituent le second élément le plus important (26% du volume total des revenus). Ils résultent en grande partie de la péréquation financière qui accorde des prestations complémentaires aux communes supportant des charges élevées et qui verse une indemnisation forfaitaire pour compenser un IRH¹ inférieur à 100. La moyenne de l'IRH de Romont est de 78.39 (*moyenne 2022/2023/2024*).

Répartition du total des charges 2026



Quant aux dépenses, ce sont les charges de transfert (53% du volume total des charges) qui constituent le poste principal de dépenses inscrites au budget. Ce sont principalement les subventions accordées dans le domaine de l'école obligatoire et de l'aide sociale qui expliquent ces dépenses. Les charges sont difficilement compressibles sans supprimer une prestation. Toutefois, l'excédent du bilan (anciennement appelé la fortune) reste relativement important pour faire face à des exercices déficitaires.

1 Commentaires

1.1 Généralités

Il faut relever les efforts consentis par le Conseil municipal pour présenter un budget de compte de résultat réaliste, sans aucune écriture cosmétique (transitoires, mouvement dans les provisions).

Malgré une hausse des revenus de 5%, l'excédent de charges prévu en 2026 est issu de l'augmentation des dépenses, qui elles progressent de 6%.

Le compte **global** présente ainsi un excédent de charges de CHF 221'970.— alors qu'en 2025 le déficit prévu était de CHF 191'620.—

Le budget du compte de résultat 2026 est établi en tenant compte des éléments suivants :

Quotité d'impôt	1,60
Taxe immobilière	1,1‰
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6% de l'impôt d'État, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe des chiens	CHF 70.- pour les chiens au village et CHF 50.- pour les chiens de fermes isolées
Taxe pour l'alimentation en eau potable	CHF 1.50/m ³ d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement ^(UR)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m ³ d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement ^(UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureau, etc.

1.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Excédent de revenus

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes annuels 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	303'060.00	3'700.00	251'510.00	3'700.00	233'909.11	25'399.27
	-	299'360.00	-	247'810.00	-	208'509.84
Ordre et sécurité publics, défense	46'660.00	19'000.00	50'550.00	21'000.00	42'308.67	32'581.85
	-	27'660.00	-	29'550.00	-	9'726.82
Formation	388'930.00	115'510.00	367'160.00	105'010.00	292'231.30	102'490.55
	-	273'420.00	-	262'150.00	-	189'740.75
Culture, sports et loisirs, Eglises	13'300.00	-	20'370.00	9'000.00	13'239.80	-
	-	13'300.00	-	11'370.00	-	13'239.80
Santé	2'250.00	-	2'250.00	-	2'109.30	-
	-	2'250.00	-	2'250.00	-	2'109.30
Sécurité sociale	262'770.00	31'200.00	224'760.00	9'600.00	208'040.35	12'969.95
	-	231'570.00	-	215'160.00	-	195'070.40
Transports et télécommunications	79'670.00	3'500.00	75'870.00	3'500.00	60'415.95	4'043.00
	-	76'170.00	-	72'370.00	-	56'372.95
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	164'220.00	161'630.00	171'125.00	171'480.00	239'103.27	227'476.17
	-	2'590.00	355.00	-	-	11'627.10
Économie publique	4'760.00	19'750.00	4'140.00	19'510.00	5'440.95	21'941.83
	14'990.00	-	15'370.00	-	16'500.88	-
Finances et impôts	153'850.00	1'065'180.00	183'085.00	1'008'020.00	233'648.92	903'545.00
	911'330.00	-	824'935.00	-	669'896.08	-

TOTAL 1'419'470.00 1'419'470.00 1'350'820.00 1'350'820.00 1'330'447.62 1'330'447.62

Excédent de dépenses

218'800.00

Excédent de recettes

1.2.1 Commentaire sur le compte de résultats, selon les fonctions

Administration générale (fonction 0)

Législatif (0110) : Les dépenses sont calculées en fonction du nombre de votations et d'élections prévues, en tenant compte des besoins en matériel. La hausse s'explique par les élections cantonales.

Exécutif (0120) : L'augmentation des charges s'explique par l'adaptation de l'indemnité du président ainsi que par les frais de déplacement. Un montant de CHF 6'000.— a été inscrit au crédit libre du conseil. Ce crédit, qui n'a pas été modifié depuis de nombreuses années, sert à subventionner des activités villageoises, des apéritifs organisés à l'issue de cérémonies ou de séances extraordinaires, ainsi qu'à contribuer au financement du souper annuel des autorités.

Services généraux (0220) : Les charges de personnel ont été calculées sur la base de la situation actuelle, c'est-à-dire en maintenant un poste à 120 % sur toute l'année. Il a également été tenu compte d'une progression annuelle de 2 % incluant les salaires et charges sociales. Par ailleurs, un montant de CHF 50'000.— a été prévu pour financer l'étude de fusion avec la commune de Sauge.

Immeubles administratifs (0290) : Le budget 2026 tient compte des amortissements liés aux investissements engagés.

Ordre et sécurité publics, défense (fonction 1)

Les charges de cette fonction sont un peu moins élevées que l'année précédente. La subvention versée au syndicat de communes des sapeurs-pompiers diminue de CHF 5'000.— Les taxes d'exemption qui sont encaissées par la commune sont reversées entièrement au syndicat. La taxe d'exemption maximale est fixée à CHF 450.—, comme le permet la loi cantonale. Le taux reste fixé à 6% de l'impôt cantonal.

Formation (fonction 2)

École enfantine (2110), Degré primaire (2120) et Degré secondaire I (2130) : Les frais de traitement des enseignants sont soumis à la compensation des charges cantonale. 50 % des UTP (Unité à Temps Plein) sont facturés au syndicat scolaire. En revanche, chaque élève domicilié dans la commune et scolarisé dans une école publique donne droit à une contribution cantonale.

	École enfantine	École primaire	École secondaire	Quarta
Situation au 01.08.2026	Communauté scolaire de la Baroche		(ES Bienne)	(Gymnase)
Élèves de la commune	2	10	9	0
Élèves externes	0	0	0	0
Enfants en écoles privées, en écoles spécialisées ou suivant un enseignement à domicile	0	0	0	0

École enfantine (2110) et Degré primaire (2120) : Nous payons à la communauté scolaire de la Baroche un coût par élève pour les frais de traitement et pour les frais de fonctionnement (matériel, infrastructure). Notre contribution dépend d'une part du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles enfantine et primaire et d'autre part du nombre d'habitants. Le total des frais est ensuite réparti en fonction de la population et du nombre d'élèves. En contrepartie, la commune reçoit du canton, par élève scolarisé une contribution.

Degré secondaire (2130) : Nous payons à la Ville de Bienne (école secondaire) un coût par élève pour les frais de traitement et pour les frais de fonctionnement (matériel, infrastructure). Pour les élèves fréquentant l'École secondaire de Bienne, la charge totale dépend du nombre d'élèves. Notre participation aux frais s'élève à env. CHF 14'000.— par élève pour une « scolarisation standard ». En contrepartie, la commune reçoit du canton, par élève scolarisé dans une école publique, une contribution. Si certains élèves partent dans des écoles privées ou optent pour un enseignement à domicile, nous recevons certes moins de contributions cantonales, mais nous payerons également moins de frais à la Ville de Bienne. La filière Quarta est prévue pour des élèves qui suivent leur dernière année scolaire au gymnase. Jusqu'à présent, aucun enfant de notre commune n'a choisi cette filière.

Écoles de musique (2140) : La participation communale aux frais des écoles de musique dépend du nombre de leçons de musique suivies par les élèves de Romont (élèves admis à l'enseignement musical dès leur entrée à l'école enfantine). La commune n'ayant conclu aucun contrat avec des écoles de musique, elle participe aux frais en fonction de leur fréquentation par les élèves de Romont. Cette année, un élève suit des cours à l'école de musique de Lengnau, et un autre fréquente le conservatoire de Bienne.

Bâtiments scolaires (2170) : Une augmentation de salaire pour la concierge a été prévue, incluant les heures effectuées à l'immeuble locatif situé à la route Principale 10. Ces dépenses seront enregistrées en charge dans la tâche relative aux biens-fonds du patrimoine financier, et en recette dans la tâche dédiée au bâtiment scolaire. Les autres positions restent dans leurs ensembles identiques à celles prévues en 2025.

Culture, sports et loisirs, Églises (fonction 3)

Les charges et les recettes ont été ajustées en fonction du résultat du compte 2024

Santé (fonction 4)

Dans son ensemble, le budget reste stable par rapport aux budgets des années précédents. La charge de leasing du défibrillateur, qui a été installé dans l'école en début 2018, figure dans cette fonction.

Sécurité sociale (fonction 5)

Assurances-vieillesse et survivants AVS (5310) : La participation communale aux frais de l'Agence AVS du Bas-Vallon est de CHF 4'000.—. Cette somme a été budgétée selon le résultat 2024.

Prestations complémentaires AVS/AI (5320) : Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie.

La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidente et basée sur les dépenses de l'année précédente. Pour 2026, cela représente CHF 232.— par habitant, soit une diminution de CHF 19.— par habitant par rapport au budget 2025.

Prévisions par habitant :

2026	2027	2028	2029	2030
232.00	236.00	241.00	248.00	247.00

Allocations familiales (5410) : Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés à 50% par l'ensemble des communes. La part de chaque commune est

déterminée en fonction de la population résidante et basée sur les dépenses de l'année précédente. Les valeurs budgétaires sont identiques à celles de l'exercice 2025.

Prévisions par habitant :

2026	2027	2028	2029	2030
5.00	5.00	5.00	6.00	5.00

Crèches et garderies (5451) : Depuis 2012, les communes doivent assumer une franchise de 20% dans le domaine de l'accueil extrafamilial (conséquence de la LPFC 2012). Afin de ne pas devoir être lié contractuellement avec une crèche particulière, le Conseil municipal a accepté de prendre en charge directement la franchise de 20% qui est facturée aux familles pour le placement de leur enfant dans une crèche. Ainsi, un montant correspondant à la situation actuelle a été budgété, soit une augmentation de CHF 5'410.— par rapport au budget précédent.

Service social régional (5796) : La participation communale au Service social de Courtelary s'élève à CHF 21.29 par habitant, soit une augmentation de CHF 3.64 par rapport au budget 2025.

Compensation des charges « aide sociale » (5799) : La part par habitant de la compensation des charges 2025 (décomptée en 2026) devrait augmenter d'environ CHF 54.— par rapport à 2024 (+ 9 %) pour atteindre CHF 639.—. Cette augmentation concerne les prestations en faveur des enfants présentant des besoins particuliers d'encouragement et de protection. Ce besoin est dû à l'augmentation du nombre d'élèves. Le nombre d'élèves a augmenté, en particulier dans l'offre spécialisée de l'école obligatoire. 150 classes supplémentaires ont été ouvertes au cours des trois dernières années. En outre, 27 nouvelles classes sont prévues d'ouvrir. L'ouverture de ces classes supplémentaires permettra à la direction de l'instruction publique et de la culture de respecter le mandat légal consistant à garantir le droit à une formation adéquate pour tous les élèves en assurant une scolarisation adaptée à leurs besoins. Au niveau des charges communales et, en particulier de l'aide sociale individuelle, des coûts supplémentaires de 2% par rapport à l'année précédente sont attendus. Cette augmentation est justifiée par les adaptations de la planification pour tenir compte de la hausse des primes d'assurance-maladie et des charges locatives.

Prévisions par habitant :

2026	2027	2028	2029	2030
639.00	651.00	665.00	653.00	653.00

Transports et télécommunications (fonction 6)

Routes communales (6150) : Le budget pour l'entretien courant des routes et des chemins diminue. Cette année aucun entretien particulier n'est prévu de réaliser.

Places de stationnement (6155) : Un montant de CHF 7'000.— est prévu pour l'étude de l'aménagement des places de parc du village, comprenant également un amortissement.

Transports publics (6291) : La participation communale aux frais des transports publics est déterminée en fonction de la population résidante et de l'offre en transports publics dans la commune. Pour 2026, la part représente CHF 396.— par point et CHF 51.— par habitant.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (fonction 7)

Alimentation en eau, entreprise communale (7101) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. L'attribution au fonds de maintien de la valeur (FSMV) est définie en fonction de la valeur des installations et conduites du services des eaux. Selon le budget établi, un déficit de CHF 2'380.— sera prélevé du fonds. Ce résultat provient de dépenses supplémentaires pour la fourniture et la mise en place du logiciel pour le réseau d'eau.

Traitement des eaux usées, entreprise communale (7201) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. L'attribution au fonds de maintien de la valeur (FSMV) est définie en fonction de la valeur des installations et collecteurs servant à l'élimination des eaux usées. Les charges étant stables, un bénéfice de CHF 2'750.— pourra être attribué dans le fonds d'équilibre de la tâche.

Gestion des déchets, entreprise communale (7301) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. La charge liée à l'enlèvement des déchets a été revue à la hausse. Par conséquent, ce fonds prévoit un déficit de CHF 3'540.—. Qui devra être prélevé dans la réserve.

Cimetières, organisations régionales (7716) : La participation communale aux frais de l'arrondissement de Sépulture se montera à CHF 4'500.—.

Organisation du territoire (7900) : L'entrée en vigueur du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) en 2024 entraîne une charge annuelle de CHF 7'500.— qui correspond à l'amortissement, à supporter pendant une période de dix ans.

Économie publique (fonction 8)

Tourisme (8400) : Cette fonction fait l'objet d'un financement spécial de droit communal alimenté par les taxes de séjour. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. Les montants ont été ajustés en fonction des résultats du compte 2024. D'après le budget établi, une légère perte de CHF 540.— devra être prélevée sur le fonds correspondant.

Banques et assurances (8600) : La contribution en fonction du nombre d'habitants que la Caisse d'Épargne du district de Courtelary verse aux communes actionnaires a été adaptée tout comme le montant supplémentaire variable basé selon le volume d'affaires que les communes génèrent auprès de la banque. Notre commune travaillant très peu avec cette banque, la contribution en notre faveur a ainsi été budgétée sur la base de celle reçue en 2025.

Électricité, en général (8710) : L'indemnité versée par l'entreprise BKW Énergie fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base selon les recettes réalisées dans notre commune. La contribution prévue en 2026 se réfère à celles reçues l'année précédente.

Finances et impôts (fonction 9)

Impôts communaux généraux (9100) : Les recettes fiscales provenant des impôts communaux généraux représentent la principale source de revenus (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques). Pour établir les prévisions budgétaires, il est tenu compte des pronostics fournis par le canton et de la comptabilisation des deux premières tranches 2024 représentant 70% du total annuel. Sur la base des prévisions cantonales, le revenu provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques est en hausse d'environ 3 %, principalement en raison de l'accroissement de la population communale. A plus court terme, il convient toutefois de souligner que l'année pourrait être marquée par une baisse des rentrées fiscales, notamment en raison du chômage technique dans l'industrie, des effets des conflits internationaux et de la hausse des taxes douanières imposées par les Etats-Unis, entraînant une réduction de l'activité économique en Suisse. Par prudence, nous avons donc

préférentiellement budgété ces revenus au même niveau que pour le budget 2025. Néanmoins, l'ensemble des impôts communaux généraux devrait tout de même enregistrer une petite augmentation d'environ CHF 24'000.—. Cette augmentation provient que les partages intercommunaux sont moins importants.

Impôts spéciaux (9101) : Cette rubrique enregistre les impôts sur les gains immobiliers ainsi que les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2^e ou 3^e pilier. Il est toujours très difficile de budgéter ces impôts spéciaux étant donné qu'il s'agit d'impôts non périodiques. Ainsi, la budgétisation des impôts spéciaux reste très aléatoire et ne peut se baser sur aucun élément concret : il n'y a aucune corrélation d'une année à l'autre, juste peut-être éventuellement une tendance qui ne se confirme pas toujours. Le budget 2026 a donc été calqué sur celui de 2025.

Taxes immobilières (9102) : Les taxes immobilières ont été budgétées identiques à l'année passée.

Péréquation financière et compensation des charges (9300) : Le calcul de la péréquation financière se base sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2023 à 2025). Selon les prévisions, des augmentations sont attendues pour la prestation complémentaire sociodémographique ainsi que pour la réduction des disparités, tandis qu'une diminution est prévue pour la prestation complémentaire géo-topographique.

Les transferts de charges résultant d'une répartition des tâches entre le canton et les communes font l'objet d'une imputation réciproque sous la forme d'une compensation des charges. La répartition des tâches, qui est déterminée en fonction de la population résidente, sera de CHF 183.—.

A noté qu'un montant de CHF 3'000.— est alloué aux financements spéciaux, dans le but de réduire d'éventuelles charges financières.

Le produit net provenant de la péréquation financière devrait s'élever à CHF 131'500.—, alors que celui pronostiqué en 2025 était de 127'500.—.

Intérêts (9610) : Les intérêts moratoires versés par les contribuables restent stables.

Biens-fonds du patrimoine financier (9630) : Les biens-fonds du patrimoine financier concerne principalement le bâtiment locatif situé à la Route Principale 10. Un montant a été budgété pour le remplacement des 7 fenêtres de l'appartement du 1^{er} étage côté Ouest.

Le résultat présente une petite charge de CHF 190.—.

2 Proposition du Conseil municipal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière
- c) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	1'383'220.00	1'161'250.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	221'970.00
Compte général	CHF	1'419'470.00	1'200'670.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	218'800.00
FS Alimentation en eau	CHF	61'880.00	59'500.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	2'380.00
FS Traitement eaux usées	CHF	49'550.00	52'300.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	2'750.00	-
FS Gestion des déchets	CHF	29'200.00	25'660.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	3'540.00
FS Taxes de séjour	CHF	3'550.00	3'550.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Au nom du Conseil Municipal

L'administratrice des finances

Le Président :

Le Secrétaire :

Yvan Kohler

Gaétan Haab

Catherine Friedli

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
01 Législatif et exécutif						
011 Législatif						
0110 Législatif	7'200.00		6'400.00		5'554.50	1'723.20
011 Législatif	7'200.00		6'400.00		5'554.50	1'723.20
Dépenses nettes		7'200.00		6'400.00		3'831.30
012 Exécutif						
0120 Exécutif	39'950.00	1'000.00	39'600.00	1'000.00	34'952.75	604.00
012 Exécutif	39'950.00	1'000.00	39'600.00	1'000.00	34'952.75	604.00
Dépenses nettes		38'950.00		38'600.00		34'348.75
01 Législatif et exécutif	47'150.00	1'000.00	46'000.00	1'000.00	40'507.25	2'327.20
Dépenses nettes		46'150.00		45'000.00		38'180.05
02 Services généraux						
022 Services généraux						
0220 Services généraux	251'710.00	2'700.00	197'510.00	2'700.00	190'303.99	5'235.12
022 Services généraux	251'710.00	2'700.00	197'510.00	2'700.00	190'303.99	5'235.12
Dépenses nettes		249'010.00		194'810.00		185'068.87
029 Immeubles administratifs						
0290 Immeubles administratifs	4'200.00		8'000.00		6'261.07	21'000.15
029 Immeubles administratifs	4'200.00		8'000.00		6'261.07	21'000.15
Dépenses nettes		4'200.00		8'000.00		14'739.08
02 Services généraux	255'910.00	2'700.00	205'510.00	2'700.00	196'565.06	26'235.27
Dépenses nettes		253'210.00		202'810.00		170'329.79
0 Administration générale						
	303'060.00	3'700.00	251'510.00	3'700.00	237'072.31	28'562.47
Dépenses nettes		299'360.00		247'810.00		208'509.84
1 Ordre et sécurité publics, défense						
11 Sécurité publique						
111 Police						
1110 Police	160.00		150.00		139.20	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics, défense (...)						
111 Police						
Dépenses nettes	160.00		150.00		139.20	
11 Sécurité publique		160.00		150.00		139.20
Dépenses nettes	160.00		150.00		139.20	
14 Questions juridiques						
140 Questions juridiques						
1400 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	10'587.60	13'454.15
140 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	10'587.60	13'454.15
Dépenses nettes		6'800.00		6'800.00	2'866.55	
14 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	10'587.60	13'454.15
Dépenses nettes		6'800.00		6'800.00	2'866.55	
15 Service du feu						
150 Service du feu						
1500 Service du feu	31'200.00	14'000.00	36'200.00	16'000.00	29'625.60	21'427.70
150 Service du feu	31'200.00	14'000.00	36'200.00	16'000.00	29'625.60	21'427.70
Dépenses nettes		17'200.00		20'200.00	8'197.90	
15 Service du feu	31'200.00	14'000.00	36'200.00	16'000.00	29'625.60	21'427.70
Dépenses nettes		17'200.00		20'200.00	8'197.90	
16 Défense						
161 Défense militaire						
1610 Défense militaire	200.00		200.00		1'117.35	
161 Défense militaire	200.00		200.00		1'117.35	
Dépenses nettes		200.00		200.00		1'117.35
162 Défense civile						
1620 Protection civile						
1626 Organisation régionale de protection civile	3'300.00		2'200.00		814.30	74.02
162 Défense civile	3'300.00		2'200.00		2'398.64	74.02
Dépenses nettes		3'300.00		2'200.00	3'212.94	3'138.92

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics, défense (...)						
16 Défense	3'500.00		2'400.00	2'400.00	4'330.29	74.02
Dépenses nettes		3'500.00				4'256.27
1 Ordre et sécurité publics, défense	46'660.00	19'000.00	50'550.00	21'000.00	44'682.69	34'955.87
Dépenses nettes		27'660.00		29'550.00		9'726.82
2 Formation						
21 Scolarité obligatoire						
211 Cycle d'entrée		7'000.00		3'000.00		6'999.25
2110 Ecole enfantine		7'000.00		3'000.00		6'999.25
211 Cycle d'entrée	7'000.00		3'000.00		6'999.25	
Recettes nettes						
212 Degré primaire						
2120 Degré primaire	207'100.00	26'000.00	201'200.00	30'000.00	163'037.50	39'226.50
212 Degré primaire	207'100.00	26'000.00	201'200.00	30'000.00	163'037.50	39'226.50
Dépenses nettes		181'100.00		171'200.00		123'811.00
213 Degré secondaire I						
2130 Degré secondaire I	132'930.00	33'400.00	118'400.00	22'900.00	80'023.00	16'263.50
213 Degré secondaire I	132'930.00	33'400.00	118'400.00	22'900.00	80'023.00	16'263.50
Dépenses nettes		99'530.00		95'500.00		63'759.50
214 Ecoles de musique						
2140 Ecoles de musique	2'200.00		2'000.00			
214 Ecoles de musique	2'200.00		2'000.00			
Dépenses nettes		2'200.00		2'000.00		
217 Bâtiments scolaires						
2170 Bâtiments scolaires	46'700.00	49'110.00	45'560.00	49'110.00	60'007.90	50'838.40
217 Bâtiments scolaires	46'700.00	49'110.00	45'560.00	49'110.00	60'007.90	50'838.40
Recettes nettes	2'410.00		3'550.00			9'169.50
21 Scolarité obligatoire	388'930.00	115'510.00	367'160.00	105'010.00	303'068.40	113'327.65
Dépenses nettes		273'420.00		262'150.00		189'740.75

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 Formation	388'930.00	115'510.00	367'160.00	105'010.00	303'068.40	113'327.65
Dépenses nettes		273'420.00		262'150.00		189'740.75
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
32 Culture, autres						
321 Bibliothèques						
3210 Bibliothèques	2'000.00		2'000.00		1'870.00	
321 Bibliothèques	2'000.00		2'000.00		1'870.00	
Dépenses nettes		2'000.00		2'000.00		1'870.00
329 Culture						
3290 Culture, autres	1'350.00		1'320.00		1'335.00	
329 Culture	1'350.00		1'320.00		1'335.00	
Dépenses nettes		1'350.00		1'320.00		1'335.00
32 Culture, autres						
Dépenses nettes	3'350.00	3'350.00	3'320.00	3'320.00	3'205.00	3'205.00
33 Médias						
331 Films et cinéma						
3310 Films et cinéma	100.00		100.00			
331 Films et cinéma	100.00		100.00			
Dépenses nettes		100.00		100.00		
332 Mass media						
3320 Mass media	5'000.00		4'900.00		4'905.90	
332 Mass media	5'000.00		4'900.00		4'905.90	
Dépenses nettes		5'000.00		4'900.00		4'905.90
33 Médias						
Dépenses nettes	5'100.00	5'100.00	5'000.00	5'000.00	4'905.90	4'905.90
34 Sports et loisirs						
341 Sports						
3410 Sports	200.00		200.00		200.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 Culture, sports et loisirs, Eglises (...)						
341 Sports	200.00		200.00	200.00	200.00	200.00
Dépenses nettes		200.00				
342 Loisirs						
3420 Loisirs	4'650.00		11'850.00	9'000.00	4'928.90	
342 Loisirs	4'650.00		11'850.00	9'000.00	4'928.90	
Dépenses nettes		4'650.00		2'850.00		4'928.90
34 Sports et loisirs	4'850.00		12'050.00	9'000.00	5'128.90	
Dépenses nettes		4'850.00		3'050.00		5'128.90
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	13'300.00	13'300.00	20'370.00	9'000.00	13'239.80	13'239.80
Dépenses nettes				11'370.00		
4 Santé						
42 Soins ambulatoires						
421 Soins ambulatoires					260.00	
4210 Soins ambulatoires	300.00		300.00		260.00	
421 Soins ambulatoires	300.00		300.00		260.00	
Dépenses nettes		300.00		300.00		260.00
42 Soins ambulatoires	300.00		300.00		260.00	
Dépenses nettes		300.00		300.00		260.00
43 Promotion de la santé						
433 Service médical scolaire						
4331 Service dentaire scolaire	100.00		100.00		33.10	
433 Service médical scolaire	100.00		100.00		33.10	
Dépenses nettes		100.00		100.00		33.10
43 Promotion de la santé	100.00		100.00		33.10	
Dépenses nettes		100.00		100.00		33.10
49 Santé publique						
490 Santé publique						
4900 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé (...)						
490 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	
Dépenses nettes		1'850.00		1'850.00		1'816.20
49 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	
Dépenses nettes		1'850.00		1'850.00		1'816.20
4 Santé	2'250.00		2'250.00		2'109.30	
Dépenses nettes		2'250.00		2'250.00		2'109.30
5 Sécurité sociale						
53 Vieillesse et survivants						
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)						
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4'000.00		3'000.00		3'912.10	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4'000.00		3'000.00		3'912.10	
Dépenses nettes		4'000.00		3'000.00		3'912.10
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI						
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	55'900.00		58'000.00		53'894.00	
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	55'900.00		58'000.00		53'894.00	
Dépenses nettes		55'900.00		58'000.00		53'894.00
535 Prestations de vieillesse						
5350 Prestations de vieillesse	2'200.00		2'200.00		713.40	
535 Prestations de vieillesse	2'200.00		2'200.00		713.40	
Dépenses nettes		2'200.00		2'200.00		713.40
53 Vieillesse et survivants	62'100.00		63'200.00		58'519.50	
Dépenses nettes		62'100.00		63'200.00		58'519.50
54 Famille et jeunesse						
541 Allocations familiales						
5410 Allocations familiales	1'200.00		1'200.00		799.00	
541 Allocations familiales	1'200.00		1'200.00		799.00	
Dépenses nettes		1'200.00		1'200.00		799.00
544 Protection de la jeunesse						
544 Protection de la jeunesse						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Sécurité sociale (...)						
5440 Protection de la jeunesse (en général)	370.00		360.00		116.00	
544 Protection de la jeunesse	370.00		360.00		116.00	
Dépenses nettes		370.00		360.00		116.00
545 Prestations aux familles						
5450 Prestations aux familles (en général)	39'100.00	31'200.00	12'100.00	9'600.00	16'212.45	12'969.95
545 Prestations aux familles	39'100.00	31'200.00	12'100.00	9'600.00	16'212.45	12'969.95
Dépenses nettes		7'900.00		2'500.00		3'242.50
54 Famille et jeunesse	40'670.00	31'200.00	13'660.00	9'600.00	17'127.45	12'969.95
Dépenses nettes		9'470.00		4'060.00		4'157.50
57 Aide sociale et asile						
579 Aide sociale						
5796 Service social régional	6'000.00		4'900.00		4'392.00	1'305.75
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	154'000.00		143'000.00		129'307.15	
579 Aide sociale	160'000.00		147'900.00		133'699.15	1'305.75
Dépenses nettes		160'000.00		147'900.00		132'393.40
57 Aide sociale et asile	160'000.00		147'900.00		133'699.15	1'305.75
Dépenses nettes		160'000.00		147'900.00		132'393.40
5 Sécurité sociale	262'770.00	31'200.00	224'760.00	9'600.00	209'346.10	14'275.70
Dépenses nettes		231'570.00		2'15'160.00		195'070.40
6 Transports et télécommunications						
61 Circulation routière						
615 Routes communales						
6150 Routes communales	50'570.00	3'500.00	60'070.00	3'500.00	44'571.15	4'043.00
6155 Places de stationnement	12'000.00					
615 Routes communales	62'570.00	3'500.00	60'070.00	3'500.00	44'571.15	4'043.00
Dépenses nettes		59'070.00		56'570.00		40'528.15
61 Circulation routière	62'570.00	3'500.00	60'070.00	3'500.00	44'571.15	4'043.00
Dépenses nettes		59'070.00		56'570.00		40'528.15

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 Transports et télécommunications (...)						
62 Transports publics						
629 Transports publics						
6291 Transports publics, part de la commune	17'100.00		15'800.00		15'844.80	
629 Transports publics	17'100.00		15'800.00		15'844.80	
Dépenses nettes		17'100.00		15'800.00		15'844.80
62 Transports publics	17'100.00		15'800.00		15'844.80	
Dépenses nettes		17'100.00		15'800.00		15'844.80
6 Transports et télécommunications	79'670.00	3'500.00	75'870.00	3'500.00	60'415.95	4'043.00
Dépenses nettes		76'170.00		72'370.00		56'372.95
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
71 Alimentation en eau						
710 Alimentation en eau						
7100 Alimentation en eau (en général)	5'000.00	15'000.00	5'000.00	15'000.00	3'664.60	
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	62'380.00	62'380.00	67'680.00	67'680.00	81'252.95	81'252.95
710 Alimentation en eau	67'380.00	77'380.00	72'680.00	82'680.00	84'917.55	81'252.95
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00			3'664.60
71 Alimentation en eau	67'380.00	77'380.00	72'680.00	82'680.00	84'917.55	81'252.95
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00			3'664.60
72 Traitement des eaux usées						
720 Traitement des eaux usées						
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	52'300.00	52'300.00	52'750.00	52'750.00	115'420.17	115'420.17
720 Traitement des eaux usées	52'300.00	52'300.00	52'750.00	52'750.00	115'420.17	115'420.17
Recettes nettes						
72 Traitement des eaux usées	52'300.00	52'300.00	52'750.00	52'750.00	115'420.17	115'420.17
Recettes nettes						
73 Gestion des déchets						
730 Gestion des déchets						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (...)						
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)						
730 Gestion des déchets	29'200.00	29'200.00	33'100.00	33'100.00	27'842.05	27'842.05
Recettes nettes			33'100.00	33'100.00	27'842.05	27'842.05
73 Gestion des déchets	29'200.00	29'200.00	33'100.00	33'100.00	27'842.05	27'842.05
Recettes nettes						
76 Lutte contre la pollution de l'environnement						
769 Lutte contre la pollution de l'environnement						
7690 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		110.00		111.00	
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		110.00		111.00	
Dépenses nettes		120.00		110.00		111.00
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		110.00		111.00	
Dépenses nettes		120.00		110.00		111.00
77 Protection de l'environnement, autres						
771 Cimetières, crématoires						
7716 Cimetières, organisations régionales	4'500.00		3'000.00		627.60	
771 Cimetières, crématoires	4'500.00		3'000.00		627.60	
Dépenses nettes		4'500.00		3'000.00		627.60
779 Protection de l'environnement						
7790 Protection de l'environnement	450.00	450.00	450.00	450.00	64.00	64.00
7792 Toilettés pour chiens	1'700.00	2'300.00	1'565.00	2'500.00	1'417.70	2'730.00
779 Protection de l'environnement	2'150.00	2'750.00	2'015.00	2'950.00	1'481.70	2'794.00
Recettes nettes	600.00		935.00		1'312.30	
77 Protection de l'environnement, autres	6'650.00	2'750.00	5'015.00	2'950.00	2'109.30	2'794.00
Dépenses nettes		3'900.00		2'065.00	684.70	
79 Organisation du territoire						
790 Organisation du territoire						
7900 Organisation du territoire (en général)	7'850.00		6'750.00		7'827.60	
7907 Conférences régionales	720.00		720.00		708.60	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (...)						
790 Organisation du territoire	8'570.00		7'470.00		8'536.20	
Dépenses nettes		8'570.00		7'470.00		8'536.20
79 Organisation du territoire	8'570.00		7'470.00		8'536.20	
Dépenses nettes		8'570.00		7'470.00		8'536.20
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
Dépenses nettes	164'220.00	161'630.00	171'125.00	171'480.00	238'936.27	227'309.17
8 Economie publique						
84 Tourisme		2'590.00	355.00			11'627.10
840 Tourisme						
8400 Tourisme	3'550.00	3'550.00	3'010.00	3'010.00	3'608.00	3'608.00
8406 Tourisme régional	850.00		800.00		777.00	
840 Tourisme	4'400.00	3'550.00	3'810.00	3'010.00	4'385.00	3'608.00
Dépenses nettes		850.00		800.00		777.00
84 Tourisme	4'400.00	3'550.00	3'810.00	3'010.00	4'385.00	3'608.00
Dépenses nettes		850.00		800.00		777.00
85 Industrie, artisanat et commerce						
850 Industrie, artisanat et commerce						
8506 Promotion économique régionale	360.00		330.00		333.00	
850 Industrie, artisanat et commerce	360.00		330.00		333.00	
Dépenses nettes		360.00		330.00		333.00
85 Industrie, artisanat et commerce	360.00		330.00		333.00	
Dépenses nettes		360.00		330.00		333.00
86 Banques et assurances						
860 Banques et assurances		6'200.00		6'500.00		6'038.53
860 Banques et assurances		6'200.00		6'500.00		6'038.53
Recettes nettes	6'200.00		6'500.00		6'038.53	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Économie publique (...)						
86 Banques et assurances		6'200.00		6'500.00		6'038.53
Recettes nettes	6'200.00		6'500.00		6'038.53	
87 Combustibles et énergie						
871 Electricité		10'000.00		10'000.00	722.95	12'295.30
8710 Electricité (en général)		10'000.00		10'000.00	722.95	12'295.30
871 Electricité					11'572.35	
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00		722.95	12'295.30
87 Combustibles et énergie		10'000.00		10'000.00	11'572.35	
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00			
8 Économie publique	4'760.00	19'750.00	4'140.00	19'510.00	5'440.95	21'941.83
Recettes nettes	14'990.00		15'370.00		16'500.88	
9 Finances et impôts						
91 Impôts						
910 Impôts						
9100 Impôts communaux généraux	43'000.00	547'300.00	62'000.00	542'300.00	37'388.00	567'692.40
9101 Impôts spéciaux		10'000.00		10'000.00		85'328.75
9102 Taxes immobilières	100.00	45'000.00	100.00	45'000.00	1'742.85	46'995.50
910 Impôts	43'100.00	602'300.00	62'100.00	597'300.00	39'130.85	700'016.65
Recettes nettes	559'200.00		535'200.00		660'885.80	
91 Impôts	43'100.00	602'300.00	62'100.00	597'300.00	39'130.85	700'016.65
Recettes nettes	559'200.00		535'200.00		660'885.80	
93 Péréquation financière et compensation des charges						
930 Péréquation financière et compensation des charges						
9300 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	178'500.00	43'000.00	170'500.00	42'480.00	171'617.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	178'500.00	43'000.00	170'500.00	42'480.00	171'617.00
Recettes nettes	131'500.00		127'500.00		129'137.00	
93 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	178'500.00	43'000.00	170'500.00	42'480.00	171'617.00
Recettes nettes	131'500.00		127'500.00		129'137.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts (...)						
95 Quotes-parts, autres						
950 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		244.85
950 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		244.85
Recettes nettes	300.00		300.00		244.85	
95 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		244.85
Recettes nettes	300.00		300.00		244.85	
96 Administration de la fortune et de la dette						
961 Intérêts						
9610 Intérêts	2'450.00	4'010.00	2'500.00	4'250.00	2'591.55	4'734.40
961 Intérêts	2'450.00	4'010.00	2'500.00	4'250.00	2'591.55	4'734.40
Recettes nettes	1'560.00		1'750.00		2'142.85	
963 Biens-fonds du patrimoine financier						
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	61'300.00	61'180.00	47'800.00	55'580.00	79'580.30	29'405.00
963 Biens-fonds du patrimoine financier	61'300.00	61'180.00	47'800.00	55'580.00	79'580.30	29'405.00
Dépenses nettes		120.00	7'780.00			50'175.30
969 Patrimoine financier						
9690 Patrimoine financier					10.60	
969 Patrimoine financier					10.60	
Recettes nettes						10.60
96 Administration de la fortune et de la dette	63'750.00	65'190.00	50'300.00	59'830.00	82'182.45	34'139.40
Recettes nettes	1'440.00		9'530.00			48'043.05
97 Redistributions						
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2						
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		90.00		90.00	93.95	
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		90.00		90.00	93.95	
Recettes nettes	90.00		90.00			93.95
97 Redistributions						
Recettes nettes	90.00		90.00		93.95	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts (...)						
99 Postes non répartis						
990 Postes non répartis						
9900 Postes non répartis, article 84 OCo						
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant			27'685.00		27'684.90	
990 Postes non répartis			27'685.00		27'684.90	
Recettes nettes				27'685.00		27'684.90
999 Clôture						
9990 Clôture		218'800.00		180'000.00	44'549.67	
999 Clôture		218'800.00		180'000.00	44'549.67	
Recettes nettes			180'000.00			44'549.67
99 Postes non répartis	218'800.00	218'800.00	27'685.00	180'000.00	72'234.57	
Recettes nettes	218'800.00		152'315.00			72'234.57
9 Finances et impôts	153'850.00	1'065'180.00	183'085.00	1'008'020.00	236'121.82	906'017.90
Recettes nettes	911'330.00		824'935.00		669'896.08	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières

Romont

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation						
0 Administration générale						
Dépenses nettes	303'060.00	3'700.00	251'510.00	3'700.00	237'072.31	28'562.47
		299'360.00		247'810.00		208'509.84
1 Ordre et sécurité publics, défense						
Dépenses nettes	46'660.00	19'000.00	50'550.00	21'000.00	44'682.69	34'955.87
		27'660.00		29'550.00		9'726.82
2 Formation						
Dépenses nettes	388'930.00	115'510.00	367'160.00	105'010.00	303'068.40	113'327.65
		273'420.00		262'150.00		189'740.75
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
Dépenses nettes	13'300.00	13'300.00	20'370.00	9'000.00	13'239.80	13'239.80
4 Santé						
Dépenses nettes	2'250.00	2'250.00	2'250.00	2'250.00	2'109.30	2'109.30
5 Sécurité sociale						
Dépenses nettes	262'770.00	31'200.00	224'760.00	9'600.00	209'346.10	14'275.70
		231'570.00		215'160.00		195'070.40
6 Transports et télécommunications						
Dépenses nettes	79'670.00	3'500.00	75'870.00	3'500.00	60'415.95	4'043.00
		76'170.00		72'370.00		56'372.95
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
Dépenses nettes	164'220.00	161'630.00	171'125.00	171'480.00	238'936.27	227'309.17
		2'590.00		355.00		11'627.10
8 Économie publique						
Recettes nettes	4'760.00	19'750.00	4'140.00	19'510.00	5'440.95	21'941.83
	14'990.00		15'370.00		16'500.88	
9 Finances et impôts						
Recettes nettes	153'850.00	1'065'180.00	183'085.00	1'008'020.00	236'121.82	906'017.90
	911'330.00		824'935.00		669'896.08	
Total	1'419'470.00	1'419'470.00	1'350'820.00	1'350'820.00	1'350'433.59	1'350'433.59
Excédent des dépenses						
Excédent des recettes	1'419'470.00	1'419'470.00	1'350'820.00	1'350'820.00	1'350'433.59	1'350'433.59